

Image not found or type unknown



Mutuelle de groupe obligatoire pour salarié célibataire

Par **cavard**, le **16/04/2009** à **21:09**

Bonjour, JE SUIS CELIBATAIRE ET MON ENTREPRISE MET EN PLACE UNE MUTUELLE DE GROUPE . MON EMPLOYEUR DONNERAIT 35 EUROS PAR MOIS SUR LES 95 EUROS , LE RESTE SERAIT A MA CHARGE. JE PAYE ACTUELLEMENT 25 EUROS MENSUEL . AI JE LE DROIT DE LA REFUSER , IL Y A T'IL UNE CLAUSE POUR ECHAPPER A CETTE ENORME AUGMENTATION. PUIS JE FAIRE VALOIR QUE LA PART PATRONALE EST INFERIEURE A LA PART SALARIALE . MERCI